

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A L'OCCASION DE « LA LOUPIOTE 53 » ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION TEAM VTT LOUVERNE LE SAMEDI 06 JUILLET 2024

Le Maire de la Commune de LOUVERNÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212 à L2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la demande formulée par Monsieur Laurent GARNIER, président de l'association TEAM VTT LOUVERNÉ ;

CONSIDERANT que la sécurité, à l'occasion de « La Loupiote 53 » organisée par l'association TEAM VTT LOUVERNE nécessite une réglementation de la circulation pendant la durée des épreuves le samedi 06 juillet 2024 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le samedi 06 juillet 2024 de 19h00 au dimanche 07 juillet 2024 2h00, les coureurs sont autorisés à emprunter les voies et chemins communaux désignés sur le plan annexé au présent arrêté dans le strict respect de la réglementation générale du Code de la route et des arrêtés en vigueur.

Article 2 : Il est demandé aux organisateurs d'assurer un dispositif de sécurité suffisant, partout où cela sera nécessaire, notamment à chaque intersection de voies.

Article 3 : Toutes dispositions devront être prises par les organisateurs pour permettre le passage des véhicules prioritaires (Police, Gendarmerie, Pompiers, S.D.I.S., S.A.M.U., médecins & infirmières en services, ambulances, services municipaux).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
 - Monsieur le chef du service interministériel de défense et de protection civiles – Préfecture,
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS),
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Mayenne, Agence Technique Départementale,
 - Monsieur Laurent GARNIER, président du Team VTT Louverné,
 - Monsieur Didier GAUTEUR Responsable des suivis de projets de la commune de Louverné
 - Monsieur le Responsable des services techniques communaux,
- chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

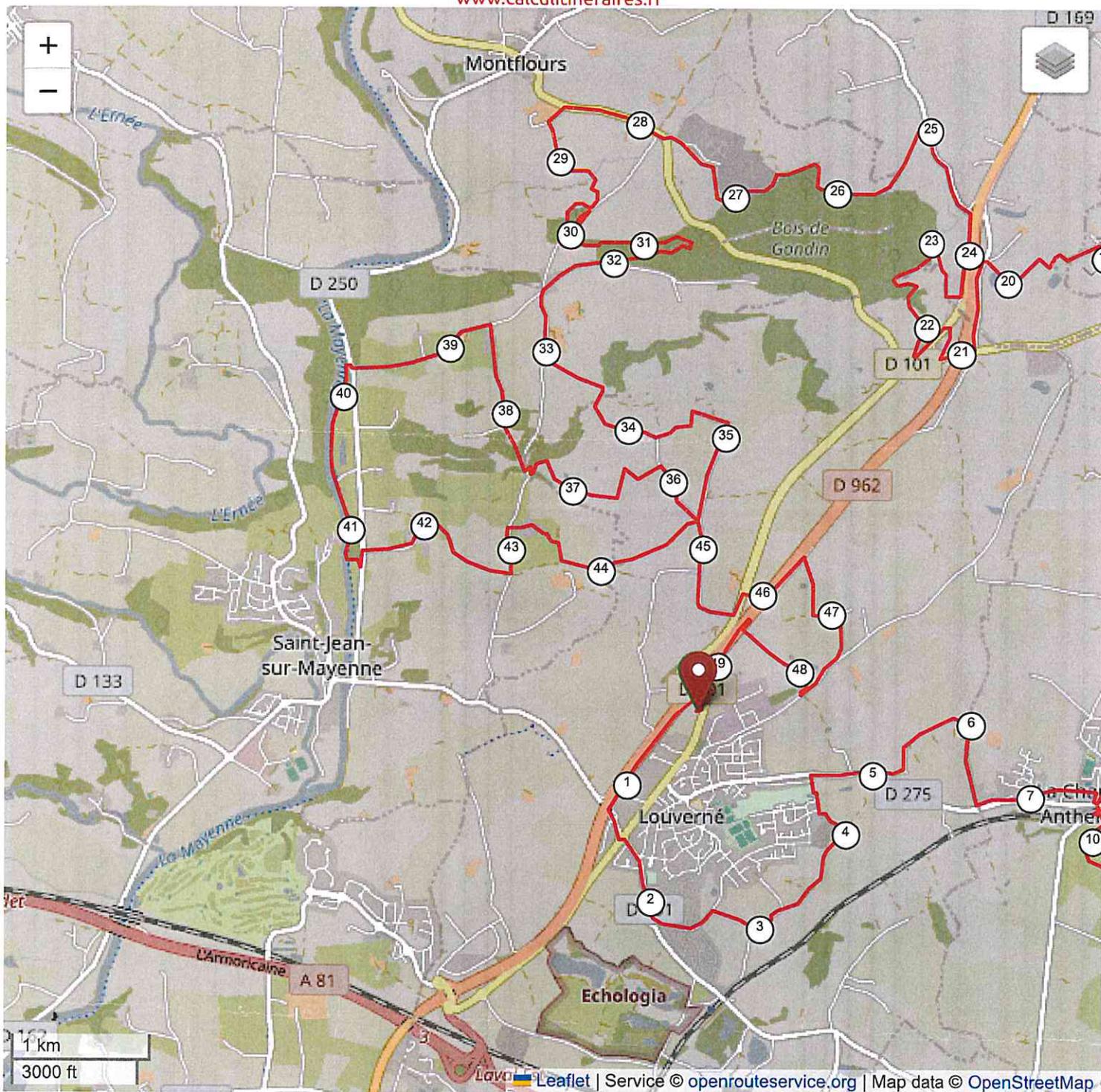
Un exemplaire de l'arrêté sera en outre publié par voie d'affichage à la Mairie.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de NANTES, 6 allée de l'Île-Gloriette BP 24111 44041 NANTES Cedex.

Fait à LOUVERNE, le 28 Mai 2024

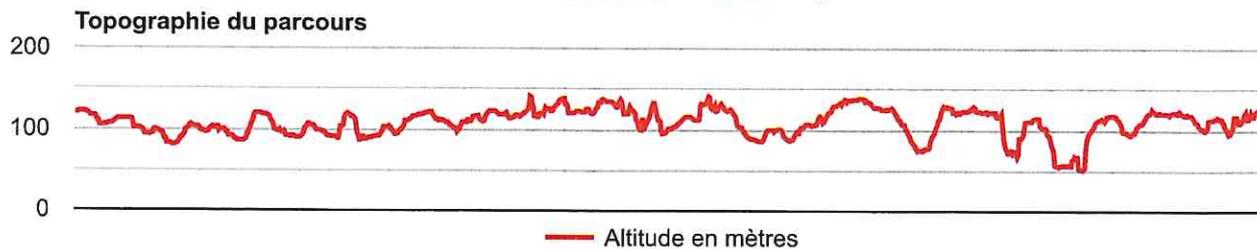
Le Maire,
Sylvie VIËLLE





Mon parcours sportif

[49430.5 m - 49.43 km]



ARRIVE le
21 MAI 2024



TEAM VTT LOUVERNE

le 01 MAI 2024

Mairie de Louverné

53950 LOUVERNE

<http://home.tele2.fr/teamvttlouverne>

Madame, Monsieur Le MAIRE

Madame, Monsieur, j'ai l'honneur de vous présenter « La Loupiote » ainsi que « **Les 53 Bornes de Louverné** » 19^{ème} édition

Nous allons proposer aux participants soit de randonner le samedi soir soit le dimanche matin ou pour les plus téméraires les 2 sorties .

Ces randonnées VTT et pédestre organisée par notre club, a pour but de faire découvrir notre région du nord de Laval, ainsi que de procurer une animation auprès des résidents de L'Agglomération de Laval.

Nous avons intégré le « Tour de La Mayenne VTT » en 2006 regroupant 16 clubs.

Cette association est soutenue par le Conseil Général de la Mayenne depuis plus de 20 ans.

La randonnée se déroulera donc le **Samedi 06 Juillet de 19h à 2h**

Ainsi que le **DIMANCHE 07 Juillet de 7h00 à 13h00**

Nous sollicitons votre accord pour la circulation sur les voies publiques de votre commune. Une demande de passage a été remise à chaque Maire des communes traversées Louverné, ST Jean sur Mayenne, Changé, St germain de Foullioux, Montflours, La Chapelle Anthenaïse. Sacé

Ainsi qu'à tous les propriétaires des terrains privés traversés par la randonnée ce jour-là.

Une déclaration a été faite auprès du Conseil départemental et de la préfecture

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires au bon déroulement de cette organisation :

- Certificat d'assurance (couvrant les risques nous incombant)
- La plaquette « La Loupiote / Les 53 Bornes de Louverné »
- Les différents parcours sur votre commune. + une demande d'arrêt
- Les numéros de téléphone de la sécurité 06,04,49,38,92
celui de l'organisation (06.04.48.99.81) remis au départ à chaque participant.

Nous nous engageons à laisser les lieux dans l'état que nous l'aurons trouvé.

~~Nous nous tenons à votre disposition au cas où vous souhaiteriez de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.~~

Laurent Garnier

1 impasse Maurice Utrillo / 53950 Louverné

02.43.01.18.62

06.04.49.38.92

Président du Team VTT Louverné

Laurenzo2@wanadoo.fr



2 RANDONNEES A LOUVERNE

SAMEDI

6 JUILLET 2024

LA LOUPIOTE

Départ libre
de 19h à 21h
Semi-nocturne
Prévoir éclairage

Distances VTT
19/29/39



Distances PEDESTRE
7/12



DIMANCHE

7 JUILLET 2024

LES 53 BORNES

Départ libre
de 7h30 à 9h30

Distances VTT
Familial: 19
29/39/49/59/69
+ 3 Circuits Gravel



Distances PEDESTRE
Parcours jeu-7km
12/17/23



RANDO VTT & PEDESTRE



LOUVERNE 53 (SALLE DES PLÉIADES)

53Bornes@teamvttlouverne.fr tél.06 04 48 99 81

INSCRIPTION SUR helloasso

Crédit Mutuel
— Maine-Anjou, Basso-Normandie —